



Plateforme nationale contre la pauvreté 2019-24

Appel d'offres

« Transitions I et II – Soutenir les jeunes et les jeunes adultes présentant des problématiques multiples »

Pauvreté 19-02

L'appel d'offres et la procédure d'adjudication du présent mandat sont réalisés conformément au chapitre 3 de l'ordonnance sur les marchés publics (OMP)¹.

1 Contexte

La Plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2019-24 (plateforme nationale contre la pauvreté) aide les cantons, les villes et les communes dans le développement de mesures de prévention de la pauvreté, encourage les possibilités d'échange et élabore des connaissances de base concernant des thèmes actuels de prévention et de lutte contre la pauvreté dans les champs d'action chances de formation, intégration sociale et professionnelle et conditions de vie (cf. www.contre-la-pauvrete.ch).

Ces cinq dernières années, dans le cadre du Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté 2014-18, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a étudié entre autres la thématique des jeunes et des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale en difficulté lors des passages de l'école à la formation professionnelle (transition I) et de la formation professionnelle à la vie active (transition II). En réponse à la motion 14.3890 du groupe socialiste « Stratégie visant à réduire la dépendance des jeunes et des jeunes adultes vis-à-vis de l'aide sociale », l'OFAS a commandé un rapport de recherche contenant des recommandations pour le développement de la pratique ([Schmidlin et al. 2018](#)). Les auteurs de ce rapport sont parvenus à la conclusion que, bien qu'il existe un éventail diversifié d'offres de soutien en Suisse, la coordination des différentes mesures devrait être améliorée et certaines lacunes dans les offres destinées à des groupes de personnes ayant un besoin de soutien plus important devraient être comblées.

Le groupe de pilotage de la Plateforme nationale contre la pauvreté 2019-24, composé de représentants de la Confédération, des cantons, des villes, des communes et d'organisations privées, a donc décidé de se pencher sur cette question qui constitue l'un des quatre thèmes prioritaires des travaux menés à partir de 2019. Afin de définir les questions à approfondir, l'OFAS a organisé, au cours du premier semestre 2019, des discussions exploratoires avec des spécialistes des domaines de la scolarité obligatoire, de la formation professionnelle, du social, de l'intégration et de la santé, ainsi qu'un atelier interdisciplinaire en juillet 2019.

2 Thèmes prioritaires

2.1 Jeunes et jeunes adultes présentant des problématiques multiples

Le passage de la jeunesse à l'âge adulte se caractérise par de nombreux changements : fin de la scolarité obligatoire, début de la formation professionnelle de base (transition I), entrée dans la vie active (transition II), fondation d'une famille, etc. Ces passages ne suivent pas toujours une ligne droite et

¹ RS 172.056.11

posent des difficultés assez importantes à une partie des jeunes et des jeunes adultes. Ainsi, en 2017, quelque 11 000 jeunes (15 à 17 ans) et 30 000 jeunes adultes (18 à 25 ans) étaient dépendants de l'aide sociale en Suisse. Près d'un quart des 15 à 17 ans et deux cinquièmes des jeunes de 18 à 25 ans bénéficiaires de l'aide sociale n'avaient pas terminé de formation postobligatoire et ne se trouvaient pas non plus en formation (cf. Schmidlin et al. 2018, p. XX). Souvent, ces jeunes ne présentent pas seulement des difficultés pour ce qui est de la formation (en particulier ruptures d'apprentissage) et de la couverture des besoins vitaux, mais aussi dans d'autres domaines de la vie (logement, santé, famille, délinquance juvénile). Suivant les cas, ces problèmes s'influencent réciproquement. Dans ces cas complexes, on parle de jeunes et de jeunes adultes présentant des problématiques multiples relevant de plusieurs domaines de la vie, ce qui nécessite l'intervention de plusieurs systèmes d'aide².

Un sous-groupe qui doit être considéré séparément est celui des mères âgées de 15 à 25 ans, dont la plupart élèvent seules leurs enfants. Elles représentent les trois quarts des jeunes adultes avec enfant qui dépendent de l'aide sociale. Leur situation est d'autant plus complexe qu'elle soulève des questions cruciales en lien avec le bien-être de la mère et de l'enfant, ainsi qu'avec la garde de l'enfant. D'autres groupes de personnes devant être étudiés séparément sont ceux des personnes admises à titre provisoire, des réfugiés et des migrants arrivés tardivement en Suisse âgés de 15 à 25 ans. L'Agenda Intégration de la Confédération intervient déjà en ce qui concerne ces groupes cibles, c'est pourquoi ils n'entrent pas dans le cadre du présent mandat.

2.2 Perception du problème et nécessité d'agir du point de vue des praticiens

Les spécialistes consultés sont d'avis que, dans de nombreux cantons, les structures de la collaboration interinstitutionnelle (CII) assurent déjà la coopération entre l'assurance-chômage (AC), l'assurance-invalidité (AI), l'aide sociale, l'orientation professionnelle publique et d'autres institutions. Ces cantons coordonnent leurs prestations, leurs compétences et leur financement ou définissent des stratégies communes (cf. Schmidlin et al. 2018, p. 80). Ces dernières années, plusieurs cantons ont en outre mis en place des structures de coopération qui se concentrent sur les interfaces et sur la gestion des offres concernant la transition I. Les acteurs du domaine éducatif y sont très présents (cf. *ibid.*, p. 80 ss). De l'avis des spécialistes consultés, il existe en principe des instruments permettant de détecter les problématiques multiples et de déterminer les besoins en la matière. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de soutien individuels dans des cas très complexes (impliquant le refus de coopérer et la démotivation des personnes concernées), les structures existantes atteignent leurs limites. Le soutien et l'accompagnement de jeunes, de jeunes adultes et de jeunes mères présentant des problématiques multiples nécessitent des démarches ciblées dans plusieurs secteurs ; les mesures nécessaires sont souvent plus intenses et doivent, suivant les cas, durer plus longtemps. En l'occurrence cela implique la participation de plusieurs systèmes d'aide, ce qui demande une coordination des instances impliquées et la désignation d'une instance responsable de la gestion du cas, en fonction des besoins de la personne concernée. Il existe certes des instruments établis (notamment le case management « Formation professionnelle » CM FP³) pour coordonner et harmoniser les interventions, mais l'expérience montre qu'en pratique ils sont insuffisants dans des cas particulièrement complexes.

L'une des principales raisons de cette inadéquation réside probablement dans la complexité et dans l'intensité du soutien requis alors que les chances de réussite sont peu claires, ce qui demande des connaissances particulières de la part des professionnels sur le terrain et une certaine marge de manœuvre pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de soutien individuels. Il semble probable que les responsables d'un cas particulièrement complexe atteignent leurs limites en termes de temps et de ressources financières disponibles et qu'ils sont restreints par les objectifs, les exigences et les conditions d'admissibilité des systèmes d'aide respectifs. Pour les personnes qui ne sont pas aptes à suivre une formation professionnelle et qui font face à d'autres problématiques devant être résolues d'abord,

² Il s'agit en particulier de tous les systèmes ayant trait à la formation professionnelle (OPUC, CM FP, surveillance de l'apprentissage, etc.), à la sécurité sociale (AC, AI, aide sociale) et à la santé (psychologues, médecins, etc.).

³ Il s'agit d'une procédure structurée qui vise à ce que les jeunes et les jeunes adultes dont l'entrée dans la vie active est compromise obtiennent les mesures dont ils ont besoin. Le CM FP coordonne les acteurs impliqués, tout en accompagnant les personnes concernées. Pour plus d'informations, voir [Egger et al. 2015](#), Evaluation nationale du case management « Formation professionnelle », Rapport final.

la situation est encore plus délicate. Enfin, il est particulièrement difficile de travailler avec des jeunes peu coopératifs et peu motivés. Sans leur coopération, les chances de réussite d'une intervention sont minimes.

Les spécialistes consultés ont avancé quelques idées pour traiter les cas les plus complexes :

- améliorer la coopération entre les systèmes d'aide impliqués et régler clairement la gestion des cas ainsi que les compétences et les processus décisionnels ;
- envisager la création d'un organisme indépendant chargé d'évaluer les besoins de soutien d'un point de vue purement factuel en faisant abstraction des contraintes financières et de formuler des recommandations.

Il se pose aussi la question de savoir comment détecter au plus vite le risque qu'une problématique multiple apparaisse et comment intervenir le plus tôt possible pour prévenir ses effets négatifs.

3 Mandat

3.1 Objectifs

Par le présent mandat, les responsables de la Plateforme nationale contre la pauvreté 2019-24 souhaitent proposer aux organes compétents des cantons, des villes et des communes des solutions prometteuses pour accompagner et soutenir lors des transitions I et II les jeunes, les jeunes adultes et en particulier les jeunes mères élevant seules leurs enfants qui présentent des problématiques multiples complexes.

3.2 Questions posées

La question au cœur du mandat concerne le traitement des cas particulièrement complexes impliquant des jeunes, des jeunes adultes et des jeunes mères concernées par des problématiques multiples. Il s'agit de leur apporter un soutien adapté à leurs besoins, d'identifier les démarches pratiques qui ont fait leurs preuves, notamment en ce qui concerne la coopération entre les différents systèmes d'aide, la gestion des cas et l'élaboration des plans de soutien individuels.

Il convient d'examiner si l'évaluation des problèmes faite par les spécialistes et décrite au ch. 2 s'applique à l'ensemble de la Suisse, de déterminer quelles solutions et approches existent déjà en Suisse ou ailleurs en Europe et d'évaluer dans quelles conditions elles seraient aptes à être transposées dans toute la Suisse.

La recherche menée dans le cadre du présent mandat devra fournir des réponses aux questions suivantes :

Bloc de questions I « Définition et perception du problème »

1. Qu'entendent les différents domaines de la sécurité sociale (aide sociale, AI, AC), de la formation professionnelle, de la santé et de l'intégration par « jeunes et des jeunes adultes présentant des *problématiques multiples* » (clarification du terme et structuration des différentes perspectives) ?
2. Quelles caractéristiques distinguent les jeunes et les jeunes adultes présentant des problématiques multiples? Est-il possible d'identifier certains schémas ou « types » de problématiques multiples ? Combien de personnes chacun de ces types recouvre-t-il ?
3. Quels sont les problèmes et les défis auxquels font face les professionnels travaillant au sein des systèmes d'aide qui sont chargés du traitement de cas complexes ? Existe-t-il des différences régionales pour ce qui est de la nature des problèmes perçus et de l'évaluation de leur intensité ? Dans l'affirmative, de quels problèmes s'agit-il et comment s'expliquent les différences ?
4. Comment les jeunes et les jeunes adultes concernés perçoivent-ils leur situation ? Quelle forme de soutien ou d'accompagnement souhaitent-ils recevoir ?

Bloc de questions II « Exemples de bonnes pratiques »

5. Quelles solutions exemplaires peuvent être identifiées en Suisse et à l'étranger pour l'accompagnement des jeunes, des jeunes adultes et des jeunes mères présentant des problématiques multiples ?
6. Quels sont les objectifs ? En quoi ces solutions peuvent-elles être qualifiées d'exemplaires ?
7. Dans quelle mesure ces solutions permettent-elles de tirer des indications et des recommandations utiles pour ce qui est de la conception des éléments suivants :
 - o structures de coordination et de coopération à caractère contraignant entre les acteurs impliqués, y compris en matière de responsabilité financière, dans l'optique d'une gestion des cas centrée sur la personne ;
 - o organes d'évaluation indépendants chargés de formuler des recommandations concernant les besoins et les plans de soutien individuels ;
 - o détection des problématiques multiples et intervention précoce ;
 - o recensement systématique des jeunes et des jeunes adultes qui n'ont pas de solution pour la suite.

Bloc de questions III « Diffusion et transposition »

8. Dans quelles conditions, les modèles et les exemples de bonnes pratiques identifiés aux niveaux cantonal et communal en Suisse et à l'étranger peuvent-ils être transposés dans les cantons et les communes ?
9. De quels appuis les acteurs responsables ont-ils besoin pour développer leurs structures de coopération et étendre leurs offres de soutien ?

3.3 Marche à suivre et méthodologie

L'OFAS estime que le mandataire devra utiliser parallèlement plusieurs méthodes pour étudier les questions posées. Il tient avant tout à ce que la problématique et les solutions envisagées soient examinées d'un point de vue pratique et que l'approche choisie soit pragmatique. En même temps, la recherche devra tenir compte, de manière adéquate, de l'optique des personnes concernées.

C'est pourquoi l'OFAS propose, dans un premier temps, une analyse de la littérature et des documents relatifs à la compréhension et au traitement des problématiques multiples aux transitions I et II et l'organisation d'ateliers avec les professionnels dans les trois régions linguistiques de Suisse. Cette manière de faire permettra d'étudier le point de vue des praticiens sur la question, d'identifier des pistes de solution pratiques et d'obtenir de premières indications relatives aux bonnes pratiques intéressantes. Elle fournira les bases sur lesquelles la recherche devra, de l'avis de l'OFAS, être approfondie pour identifier des modèles, des approches et des exemples de bonnes pratiques spécifiques en Suisse et dans les pays voisins, avant de procéder à l'analyse de différents aspects (en particulier coopération entre les systèmes d'aide, possibilités de détection et de saisie précoces). Il pourrait s'avérer utile d'opter pour une procédure échelonnée ; recueillir d'abord différents exemples avant d'étudier plus en détail certaines approches. Des personnes du terrain devront être associées systématiquement lors de toutes ces étapes. Le rapport de recherche servira de base à la rédaction d'un guide pratique, qui est un des produits du présent mandat. Les principaux résultats de la recherche devront être extraits du rapport et présentés de manière structurée et adaptée aux groupes cibles (cantons, villes et communes).

4 Produits à livrer dans le cadre du mandat

1^{re} étape Rapport de recherche

- Description détaillée du projet de recherche (exécution concrète du mandat y c. planification du contenu et de la logistique des ateliers régionaux réunissant les professionnels) ;
- Descriptif des ateliers ;
- Instruments d'enquête et invitations aux ateliers (en allemand, en français et en italien) ;
- Rapport de recherche (rapport intermédiaire et rapport final comptant au max. 80 pages) avec résumé).

2^e étape Guide pratique

- Proposition concernant le contenu et la forme du guide pratique ;
- Guide pratique publiable.

3^e étape Article CHSS et présentation

- Article scientifique (env. 18 000 signes) sur les résultats de la recherche destiné à être publié dans la revue de l'OFAS « Sécurité sociale CHSS » ;
- Présentation de l'étude et du guide pratique à l'occasion d'une conférence nationale de la Plateforme nationale contre la pauvreté.

A l'exception des instruments d'enquête et des invitations aux ateliers tous les produits à livrer dans le cadre du mandat sont à fournir en allemand ou en français. Le cas échéant, l'OFAS se chargera de la traduction de tout ou partie du rapport final et de la traduction du guide dans les autres langues nationales (F, I, D). Il s'occupera aussi de la mise en page du guide pratique.

L'OFAS mettra en place un groupe de projet au sein duquel les parties prenantes intéressées seront représentées. Ce groupe accompagnera le mandat et offrira à l'OFAS des conseils relatifs à la réception du plan détaillé ainsi que des produits intermédiaires et finaux. Le mandataire prévoit dans son calendrier cinq séances pour des consultations avec l'OFAS et le groupe de projet. Il appartient à l'OFAS, en tant que mandant, de recevoir tous les produits du mandat.

5 Calendrier et coûts

Publication de l'appel d'offres	18 septembre 2019
Délai pour le dépôt des offres	31 octobre 2019
Début des travaux : séance de lancement avec l'OFAS	21 novembre 2019, 10h30-12h00
Séance avec l'OFAS et le groupe de projet relative à la description détaillée du rapport de recherche	Janvier 2020
Projet de rapport intermédiaire : séance avec l'OFAS et le groupe de projet	Fin juin 2020
Ébauche du rapport final et description détaillée du guide pratique : séance avec l'OFAS et le groupe de projet	Fin novembre 2020
Version finale du rapport de recherche	Janvier 2021
Ébauche du guide pratique : séance avec l'OFAS et le groupe de projet	Fin mars 2021
Version finale du guide pratique : séance avec l'OFAS et le groupe de projet	Fin mai 2021
Article CHSS et présentation à la conférence de la plateforme nationale	Septembre 2021

Le plafond financier pour l'ensemble des travaux (rapport de recherche et guide pratique) est fixé à 120 000 francs (TVA comprise). L'OFAS prévoit la répartition suivante :

- 1^{re} étape Rapport de recherche max. 90 000 francs
- 2^e étape Guide pratique max. 25 000 francs
- 3^e étape Présentation des résultats lors de la conférence max. 5000 francs

6 Exigences concernant les offres

Les offres ne doivent pas excéder huit pages (hors annexes) et doivent contenir un plan d'étude détaillé présentant, entre autres, les éléments suivants :

- la description et la justification du plan d'étude et des méthodes de recherche retenus pour l'élaboration du rapport de recherche et du guide pratique ;
- la présentation d'un calendrier détaillé ;
- le récapitulatif des coûts (indiquer quelles fonctions dans le projet seront rémunérées à quel tarif horaire ainsi que le temps passé par fonction et pour chaque étape du projet) ;
- le profil des membres de l'équipe de projet (y c. compétences linguistiques) et les références relatives à la réalisation d'études comparables et à l'élaboration de guides pratiques rédigés de manière claire et compréhensible pour les destinataires.

7 Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées au regard des critères suivants :

- adéquation et qualité de l'offre par rapport aux questions posées : compréhension du problème, exhaustivité, clarté, adéquation et originalité du plan de recherche ;
- économicité et rapport coûts/prestations ;
- composition de l'équipe de projet : expérience attestée avec des méthodes de recherche, des thématiques et des groupes cibles comparables.

8 Contacts

Les offres peuvent être rédigées **en allemand ou en français** et elles doivent être envoyées **au plus tard le 31 octobre 2019** sous **forme électronique** à :

- gabriela.felder@bsv.admin.ch
- gisela.hochuli@bsv.admin.ch
- BSVRegistratur@bsv.admin.ch

Une **version papier dûment signée** doit être envoyée uniquement à l'unité Enregistrement de l'OFAS.

Office fédéral des assurances sociales
Enregistrement
Effingerstrasse 20
3003 Berne

Personnes à contacter à l'OFAS pour tout renseignement complémentaire :

Gabriela Felder, Plateforme nationale contre la pauvreté
Adresse électronique : gabriela.felder@bsv.admin.ch, tél. 058 462 75 94
(*absente du 23 au 29.9.2019*)

Gisela Hochuli, secteur Recherche et évaluation
Adresse électronique : gisela.hochuli@bsv.admin.ch, tél. 058 464 06 53
(*absente du 30.9 au 11.10.2019*)